

2 ep ADY
1 ep ST
1 ep SF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

SEANCE DU 27 AVRIL 2007

Date d'envoi de la convocation : 19/04/07

Nombre de membres : 63
Nombre de présents : 40
Nombre de votants : 47

Exprimés : Pour : 47 – Contre : 0
Abstention : 0

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

10 MAI 2007

DE CHERBOURG

Secrétaire de séance : Patrice LECESNE

L'an deux mille sept, le Vendredi 27 Avril, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LEGOUPIL Henri, CAPELLE Hubert, LE COUTOUR Désiré, LEBATARD Yves, MAUGER Emmanuel, LEROUVILLOIS Gilbert, MARGUERIE Jean-Pierre, LECONNETABLE Claire, POSTEL Michèle, TRAVERT Christian, HAIRON Roland, LECESNE Patrice, LETERRIER Jacky, BERNARD Olivier, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, AUCHER Philippe, BIHEL Denis, BRIX Henri, LESCALIER Jean-Marie, PAPIN Michel, DELANGE Thierry, LAMOTTE Noël, LEGROS Blandine, LE BIEZ Martine, BATAILLE Alfred, BOTTIN Bertrand, COLARD Alain, LETERRIER Hélène, DESPREZ René, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, THOMINET Odile, COSNEFROY Jacques, GINET Patrick, LELERRE Roger, NOEL Bernard, SOREL André, CADO Maurice, DUPONT Alain, GUILLOU Jean-Yves.

Ont donné procurations : Monsieur FAUCHON Patrick à Monsieur LEROUVILLOIS Gilbert, Madame MELIN Katy à Monsieur MARGUERIE Jean-Pierre, Monsieur LECARRIE Michel à Madame LECONNETABLE Claire, Monsieur HAINNEVILLE Pierre à Monsieur LETERRIER Jacky, Monsieur MAHIEU Daniel à Monsieur LAMOTTE Noël, Monsieur EUSTACHE René à Madame LE BIEZ Martine, Monsieur BONNEMAINS Roger à Monsieur COLARD Alain.

Absents-Excusés : Mesdames et Messieurs COLLAS Hubert, BESSELIEVRE Louis, COSNEFROY Brigitte, ROUSSEAU François, VAULTIER André, GUERIN Alain, LAISNEY Christian, HORVAIS Jean-Emile, LECARPENTIER Régine, LEMARCHAND Jacques, LESEIGNEUR Jacques, RATEL Louis, COUPPEY Armel, LENORMAND Didier, SALLEY Philippe, DUFOUR Yves.

N° 2007 - 036

OBJET : Renouvellement de canalisations d'eau potable – Demande de subventions

Exposé

Dans le cadre du diagnostic du réseau d'eau potable actuellement en cours de réalisation, les études de terrains ainsi que le recensement des fuites sur l'ensemble du réseau depuis le 1^{er} janvier 2005 ont permis de cibler et de chiffrer les remplacements de canalisations défectueuses.

A ce titre, le bureau d'études SAFEGE préconise le renouvellement de trois canalisations d'alimentation en eau potable :

- à Siouville-Hague	Le Bourg :	127 000 € H.T.
- à Bricqueboscq	Hameau Bernard :	19 000 € H.T.
- à Surtainville et le Rozel	Village du Pou :	101 000 € H.T.

AG270407 – Dél n° 036

Adresser toute correspondance à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Pieux
31, Route de Flamanville - B.P. 21 - 50340 LES PIEUX - Téléphone : 02.33.87.68.00 - Télécopie : 02.33.52.93.66

pour un total estimé à 247 000 € H.T. subventionnable à hauteur de 30 % par le Conseil Général de la Manche.

Ces travaux ont été retenus par la Commission travaux du 21 mars 2007.

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : sollicite les subventions les plus larges, notamment auprès du Conseil Général de la Manche, pour le renouvellement des canalisations d'eau potable.

ARTICLE 2 : autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 10/05/07
et publication ou notification
du : 07/05/07



Pour le Président empêché,
Le Premier Vice-Président

Olivier BERNARD